



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N° 84-2024-273

PUBLIÉ LE 18 SEPTEMBRE 2024

Sommaire

38_REC_Rectorat de l'Académie de Grenoble / Division des examens et concours

84-2024-09-06-00007 - Arrêté n° : DECPOLEVOIEPRO/XIII/24/203 relatif à l'organisation d'une session d'examen du Certificat de Préposé au Tir (1 page)



Pôle de la voie professionnelle

Réf n° : DECPOLEVOIEPRO/XIII/24/203

Affaire suivie par

Manon Rolin-Gokkus

Téléphone : 04 56 52 46 88

Mél : manon.rolin-gokkus@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble

7, place Bir-Hakeim CS 81065

38021 Grenoble cedex 1

ARRETE

N° DECPOLEVOIEPRO/XIII/24/203 du 6 septembre 2024

- Vu l'arrêté du 26 mai 1997 modifié portant création du CERTIFICAT DE PREPOSE AU TIR ;

Article 1 : une session d'examen pour la délivrance **du certificat de préposé au tir** sera organisée dans l'académie de Grenoble **le vendredi 20 septembre 2024**.

Article 2 : Le jury pour l'examen est constitué comme suit :

Présidence :

M. Thierry PANIGONI

président du jury

en qualité d'employeur

Représentants des directions ministérielles :

M. Bruno CARANDI – Chargé de mission d'inspection de l'Education Nationale

M. Gilles DELLA ROSA – Représentant du ministère chargé de l'industrie

Mme Laetitia GATTI – Préfecture de l'Isère

M. Laurent WACK – Représentant de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail Rhône-Alpes

Représentants des organismes professionnels :

M. ARMAND Pierre

en qualité de salarié

EPC France

M. BOIT Bruno

en qualité de salarié

SERFOTEX

M. BOREL François

en qualité de salarié

La Belle Montagne

M. DELORME Bertrand

en qualité de salarié

ROCMINE

M. DEPAUW Gilles

en qualité de salarié

BG ingénieurs conseils

M. FOILLARD Charles

en qualité de salarié

EPC France

M. GUILLOTEAU Romain

en qualité d'employeur

GUILLOTEAU

M. OUZOUHOU Omar

en qualité de salarié

VICAT

M. PUGNAT Cédric

en qualité d'employeur

STM Pugat

M. PUGNAT Gilles

en qualité d'employeur

Les Bernardines

M. RICHARD Arnaud

en qualité de salarié

ROCMINE

M. VIALON Jacques

en qualité d'employeur

SAMIN

Article 3 : L'examen aura lieu à partir de 7h00 le vendredi 20 septembre 2024 à Saint Jeoire.

Article 4 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice de l'académie

Hélène Insel